

Paie CBRH

Plan de paie 23/04/2019

■ Plan de paie 23/04/2019

■ Sommaire

1. PREAMBULE	4
Plan de paie.....	4
Informations.....	4
Préconisation	4
2. DSN.....	6
Organismes.....	6
3. REDUCTION LODEOM	9
Principes juridiques.....	9
Barèmes spécifiques aux entreprises situées en Guadeloupe, Guyane, à la Martinique et à la Réunion.....	9
Barèmes spécifiques aux entreprises situées à Saint Barthélemy et Saint Martin....	10
Paramétrages	11
Eléments nationaux.....	11
Cumuls.....	12
Rémunérations.....	12
Cotisations	12
Profils	14
Consignes déclaratives.....	15
4. REDUCTION AIDE A DOMICILE.....	16
Champ d'application.....	16
Etendue de l'exonération	16
Paramétrages	17
Eléments nationaux.....	17
Cumuls.....	17
Rémunération.....	18
Cotisations	19
Principe de fonctionnement	26

5. HEURES COMPLEMENTAIRES	27
6. ASSIETTE SUR LE PMSS EN CAS D'ENTREE/SORTIE	30
Elément national.....	30
Variable de paie	31
7. PLAN DE PAIE	32
Complément maladie part patronale	32
Assiette versement transport et FNAL plus de 20 salariés	32
APECITA	33
Codifications DUCS	33
Entreprise de plus de 20 salariés	34

1. Préambule

Plan de paie

Pour connaître la version du plan de paie, vous pouvez consulter la valeur de l'élément national **9994**. Pour ce plan de paie, elle correspond à la valeur : **23042019, 0001**.

Informations

Les rubriques d'origine conventionnelle présentes dans le plan de paie de paie CBRH ont été apportées pour répondre à des problématiques ponctuelles sur des points particuliers et précis des dispositions conventionnelles. Les valeurs apportées lors de la création de ces paramétrages n'ont donc pas vocation à être actualisées.

Nous vous informons par conséquent qu'aucune de ces valeurs d'origine conventionnelle n'est plus mise à jour à compter du plan de paie du 1^{er} octobre 2018.

Préconisation

Pour une utilisation optimisée, nous vous conseillons la mise en place des niveaux préconisés.

Vous trouverez la [KB0014362](#) - La gestion des niveaux préconisés - dans la base de connaissance de votre portail utilisateurs CEGID.

Pour activer la gestion des niveaux préconisés, dans vos dossiers, vous devez cocher dans les paramètres Sociétés / Préférence : gestion des niveaux et des éléments dossiers.

Préférences

Modèle d'édition du bulletin
Par défaut CEGID Bulletin de Paie

Absence éditée en bas de bulletin

Absence 1
Acquis
Pris

Absence 2
Acquis
Pris

Absence 3
Acquis
Pris

Absence 4
Acquis
Pris

Etat justificatif

Heure 20 Heures travaillées

Rémunération 01 Brut avant abattement

Repas pris Montant rémunération 0500

Heures exo. 44 Heures complémentaires exonérées

Eléments du bulletin

Gestion des niveaux et des éléments dossier

Gestion édition Original/Duplicata/Spécimen

Alertes

Gestion des alertes de paie

Application de paie <<Tous>>

Impression des rubriques

Mode d'impression des rubriques
Détail / libellé historique

Cumul édité en bas de bulletin

Cumul 1
Cumul 2
Cumul 3
Cumul 4
Cumul 5
Cumul 6

Cumul mensuel édité en bas de bulletin

Champ 1
Libellé

Champ 2
Libellé

Champ 3
Libellé

Calendrier

Edité en Gestion en jours

Visite médicale

Périodicité Tous les 2 ans

Nb de zones libres combo 0

Nb de zones libres montant 0

eMail

eMail envoyé via Serveur

Suffixe date sur le nom des fichiers de virement

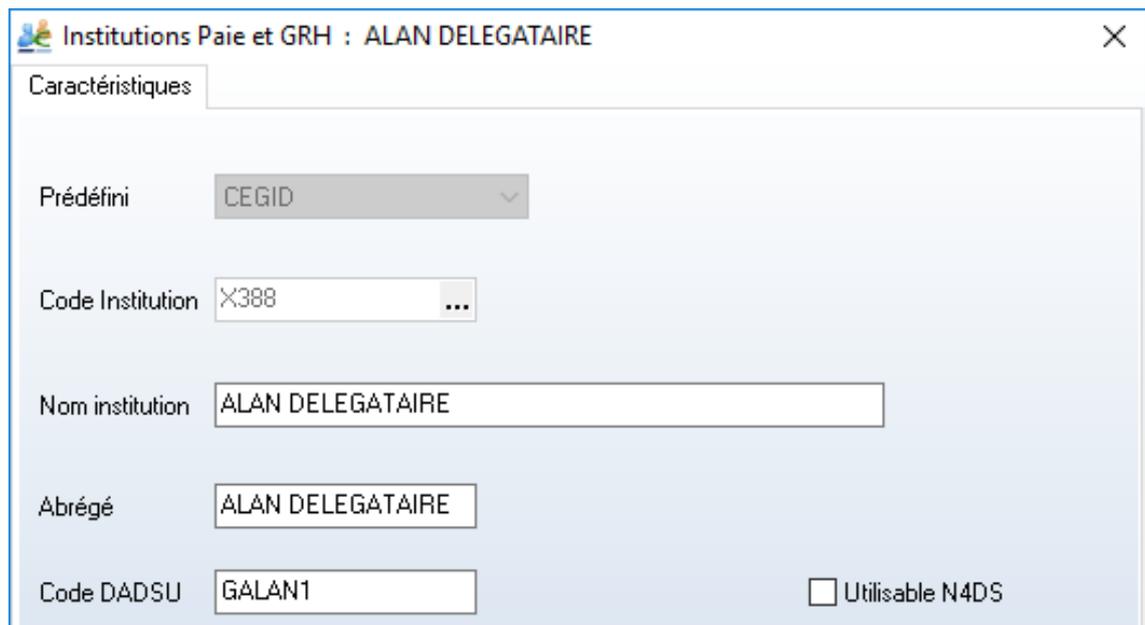
Virement SEPA US

2. DSN

Organismes

Création des organismes suivants :

X388 « ALAN DELEGATAIRE »



Institutions Paie et GRH : ALAN DELEGATAIRE

Caractéristiques

Prédéfini: CEGID

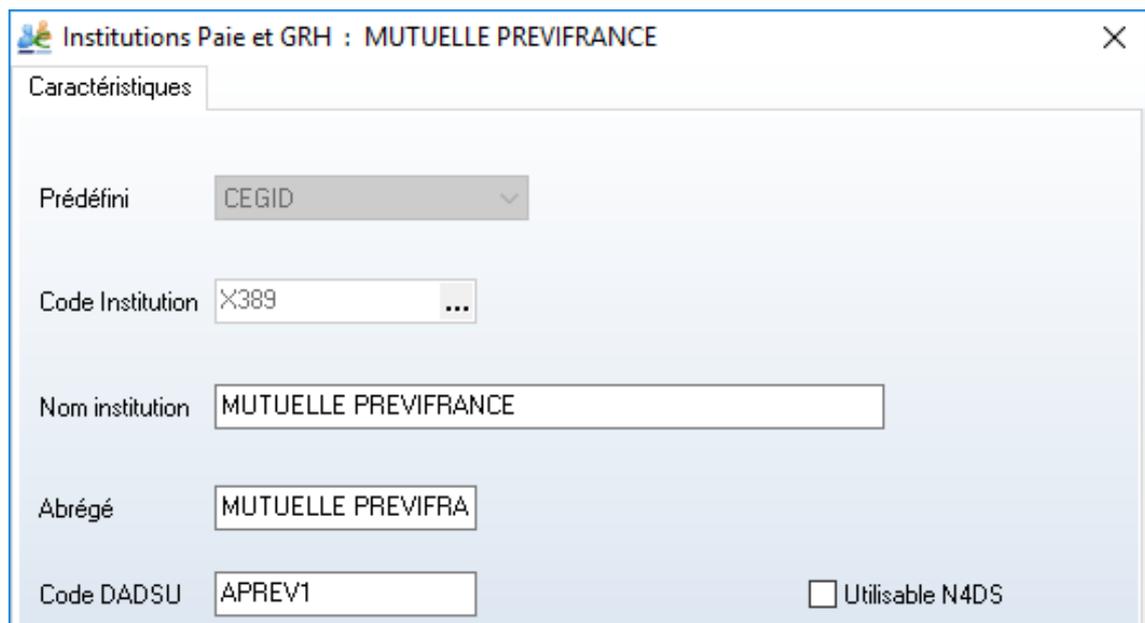
Code Institution: X388

Nom institution: ALAN DELEGATAIRE

Abrégé: ALAN DELEGATAIRE

Code DADSU: GALAN1 Utilisable N4DS

X389 « MUTUELLE PREVIFRANCE »



Institutions Paie et GRH : MUTUELLE PREVIFRANCE

Caractéristiques

Prédéfini: CEGID

Code Institution: X389

Nom institution: MUTUELLE PREVIFRANCE

Abrégé: MUTUELLE PREVIFRA

Code DADSU: APREV1 Utilisable N4DS

X390 « ARP-AVIVA RETRAITE PROFESSIONNELLE »

Institutions Paie et GRH : ARP-AVIVA RETRAITE PROFESSIONNELLE

Caractéristiques

Prédéfini CEGID

Code Institution X390

Nom institution ARP-AVIVA RETRAITE PROFESSIONNELLE

Abrégé ARP-AVIVA RETRAIT

Code DADSU AVIVA3 Utilisable N4DS

X391 « PRIMA »

Institutions Paie et GRH : PRIMA

Caractéristiques

Prédéfini CEGID

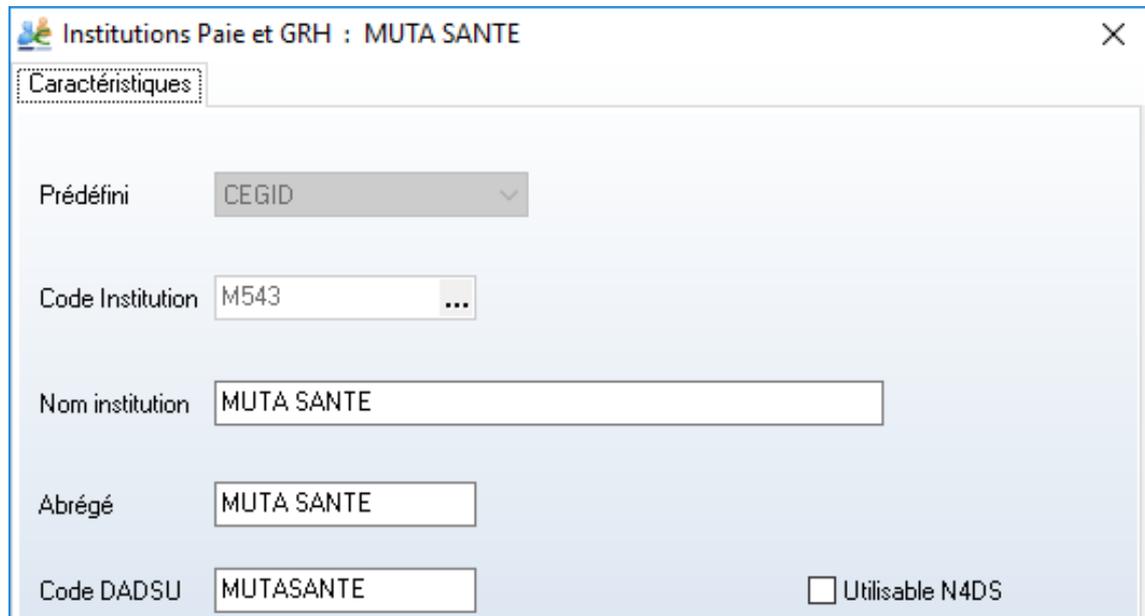
Code Institution X391

Nom institution PRIMA

Abrégé PRIMA

Code DADSU DPRIM1 Utilisable N4DS

M543 « MUTA SANTE »



Prédéfini	CEGID
Code Institution	M543
Nom institution	MUTA SANTE
Abrégé	MUTA SANTE
Code DADSU	MUTASANTE
	<input type="checkbox"/> Utilisable N4DS

Attention ! Avant d'indiquer ces codes institutions au niveau de vos organismes et caisses, vous devez vous assurer qu'il s'agit bien des codes présents sur vos fiches paramétrages.

3. Réduction LODEOM

Principes juridiques

La loi de financement de la sécurité sociale pour 2019 a modifié les dispositifs d'exonération pour les employeurs situés en Outre-Mer (LODEOM). Cette réforme est applicable aux périodes courant à compter du 1^{er} janvier 2019.

Le dispositif nécessitait un décret d'application, qui a été publié au Journal Officiel du 17 mars 2019 (Décret 2019-199 du 15 mars 2019 relatif à l'exonération de cotisations sociales applicable aux employeurs implantés en outre-mer)

Ce décret détaille les modalités de calcul de l'exonération, notamment les formules applicables sur les plages de dégressivité, ainsi que les modalités d'éligibilité des employeurs au régime d'exonération d'innovation et de croissance.

Barèmes spécifiques aux entreprises situées en Guadeloupe, Guyane, à la Martinique et à la Réunion

L'exonération LODEOM voit son champ modifié. Désormais, cette exonération porte sur les mêmes cotisations et contributions que la réduction générale de cotisation. Sont ainsi concernées :

- Cotisations d'assurances sociales
- Cotisation d'allocations familiales
- Contributions d'assurance chômage
- Cotisations de retraite complémentaire
- Fnal
- CSA
- Accident du travail.

Le calcul de l'exonération est désormais annualisé. Il existe 3 barèmes :

Barème de compétitivité

- Exonération totale jusqu'à 1,3 Smic
- Puis dégressive : Coeff = $1,3 \times T / 0,9 \times (2,2 \times \text{Smic calculé pour un an} / \text{rémunération annuelle brute} - 1)$
- et nulle à 2,2 Smic

Barème de compétitivité renforcée

- o Exonération totale jusqu'à 1,7 Smic
- o Puis dégressive : Coeff = $1,7 \times T \times (2,7 \times \text{Smic calculé pour un an} / \text{rémunération annuelle brute} - 1)$
- o et nulle à 2,7 Smic

Barème Innovation et croissance

Le décret précise que le barème ci-dessous indiqué est applicable sous réserve que les conditions cumulatives suivantes soient respectées :

- Les salariés sont principalement employés à la réalisation de projets innovants. Les salariés affectés aux tâches administratives, financières, logistiques et de ressources humaines n'ouvrent pas droit à l'exonération
- Les projets innovants s'entendent des projets ayant pour but l'introduction d'un bien, d'un service, d'une méthode de production ou de distribution nouveaux ou sensiblement améliorés sur le plan de ses caractéristiques ou de l'usage auquel il est destiné
- Ces projets sont réalisés dans les domaines d'activité suivants :
- Télécommunication ;
- Informatique, dont notamment programmation, conseil en systèmes et logiciels, tierce maintenance de systèmes et d'applications, gestion d'installations, traitement de données, hébergement et activités connexes
- Edition de portails internet et de logiciels ;
- Infographie, notamment conception de contenus visuels numériques
- Conception d'objets connectés.

L'exonération du barème " Innovation et croissance" se calcule ainsi :

- Exonération totale jusqu'à 1,7 Smic
- En cas de revenu compris entre 170% et 250% du Smic : montant de l'exonération calculé sur 170% du SMIC
- En cas de revenus d'activité supérieurs à 250%, exonération dégressive jusqu'à 3,5 SMIC :
- Coeff = $1,7 \times T \times (3,5 \times \text{Smic calculé pour un an} / \text{rémunération annuelle brute} - 1)$
- Et nulle à 3.5 SMIC

Barèmes spécifiques aux entreprises situées à Saint Barthélemy et Saint Martin

Il s'agit d'une exonération du paiement des cotisations à leur charge au titre de la législation de sécurité sociale sauf AT MP.

Barème de compétitivité de droit commun moins de 11 salariés

- o Exonération totale jusqu'à 1,4 Smic
- o En cas de revenu compris entre 1,4 et 2 Smic : montant de l'exonération calculé sur 1,4 SMIC
 - Puis exonération dégressive :
 - Coeff = $1,4 \times T \times (3 \times \text{Smic} \times \text{nb d'heures rémunérées} / \text{rémunération mensuelle brute} - 1)$
- o et nulle à 3 Smic

Barème sectoriel

- Exonération totale jusqu'à 1,4 Smic
- Puis dégressive : Coeff = $1,4 \times T / 1.6 \times (3 \times \text{Smic} \times \text{nb d'heures rémunérées} / \text{rémunération mensuelle brute} - 1)$
- et nulle à 3 Smic

Barème compétitivité renforcée

- Exonération totale jusqu'à 1,7 Smic
- En cas de revenu compris entre 1,7 et 2,5 Smic : montant de l'exonération calculé sur 1,7 SMIC
- Puis dégressive : Coeff = $1,7 \times T / 2 \times (4,5 \times \text{Smic} \times \text{nb d'heures rémunérées} / \text{rémunération mensuelle brute} - 1)$
- et nulle à 4,5 Smic

Paramétrages

Éléments nationaux

Création des éléments nationaux suivants :

Code	Libellé	Valeur	Date de validité
1860	Coef 1 DOM Droit commun	1.30	01/01/2019
1862	Coef 2 DOM Sectoriel	1.40	01/01/2019
1864	Réduc dom <2019	0.00	01/01/2019
1866	Coef 1 DOM	1.40	01/01/2019
1868	Coef DOM -11	1.30	01/01/2019
1870	Réduction DOM -11 sal >2019	0.90	01/01/2019
1872	LODEOM droit commun >2019	1.00	01/01/2019
1874	Réduction DOM Droit commun >2019	2.20	01/01/2019
1876	LODEOM INOVATION 2019	1.70	01/01/2019
1878	LODEOM INNOVATION 2 2019	2.50	01/01/2019
1880	LODEOM INNOVATION 3	1.70	01/01/2019
1882	LODEOM INNOVATION 4	1.00	01/01/2019
1884	LODEOM INNOVATION 4	3.50	01/01/2019
1886	LODEOM RENFORCEE 1	1.70	01/01/2019
1888	LODEOM RENFORCEE	1.00	01/01/2019
1890	LODEOM RENFORCEE 2	2.70	01/01/2019
1892	SAINT BARTH COEF 1	1.40	01/01/2019

Mise à jour des éléments nationaux suivants :

Code	Libellé	Valeur	Date de validité
0173	Réduction DOM 1	0.209	01/01/2019
0175	Réduction DOM + 11 salariés	1.60	01/01/2019
0177	Réduction DOM droit commun 2	1.00	01/01/2019
0181	Réduction DOM renforcée 3	1.70	01/01/2019
0183	Réduction DOM Droit commun CICE	2.20	01/01/2019
0184	Réduction DOM -11 salariés	0.90	01/01/2019
0185	Plafonnement DOM -11 CICE	1.30	01/01/2019
0186	Réduction DOM + 11 salariés CICE	1.70	01/01/2019

0187	Réduc. DOM Droit commun + 11 CICE	3.50	01/01/2019
-------------	-----------------------------------	------	------------

Cumuls

Création des cumuls suivants :

Code Cumul	Libellé du cumul
ZC0	Réduction LODEOM URSSAF
ZC1	Réduction LODEOM Retraite
ZC2	SMIC Réduction LODEOM
ZC3	Brut Réduction LODEOM

Rémunérations

Création des rémunérations suivantes :

- 9734 « SMIC LODEOM antérieur » : elle permet de régulariser le SMIC applicable depuis le début de l'année (cumul ZC2).
- 9736 « BRUT LODEOM antérieur » : elle permet de régulariser le brut applicable depuis le début de l'année (cumul ZC3).

Ces rémunérations ne se déclenchent que le premier mois d'application de la réduction. Elles sont ajoutées aux profils suivants :

- 388 « Réduction DOM -11 salariés »
- 390 « Réduction DOM +11 salariés »
- 392 « Réduction DOM renforcée »

Cotisations

Barème Saint Barthélémy

Création des cotisations suivantes :

- 58F0 « MSA Réduction DOM » : elle est ajoutée au profil DO0 « MSA Réduction DOM -11 salariés »
- 58F2 « MSA Réduction DOM sectorielle » : elle est ajoutée au profil DO2 « MSA Réduction DOM +11 salariés »
- 58F4 « MSA Réduction DOM renforcée » : elle est ajoutée au profil DO4 « MSA Réduction DOM renforcée »

Note technique

Barème Guadeloupe, Guyane, Martinique et la Réunion

Création des rubriques de base ci-dessous :

Cotisation	Libellé
0096	Smic réduction LODEOM
0098	Brut Réduction LODEOM

Ces rubriques sont ajoutées aux profils 388 « Réduction DOM -11 salariés », 390 « Réduction DOM +11 salariés » et 392 « Réduction DOM renforcée »

Compétitivité

Cotisation	Libellé
9800	Réduction dégressive DOM -11 mens
9802	Réduction dégressive DOM -11 annuel
9812	Réduction dégressive DOM -11
9814	Réduction dégressive DOM -11 annuel
9816	Régl Réduction dégressive DOM -11
9830	Réduction dégressive DOM Retraite
9832	Réduction dégressive DOM retraite a
9834	Régl Réduction dégressive DOM ret

Ces cotisations sont ajoutées au profil 388 « Réduction DOM -11 salariés ».

Barème de compétitivité renforcée

Cotisation	Libellé
9804	Réduction dégr DOM sectorielle
9806	Réduction dégr DOM sectorielle
9818	Réduction dégressive DOM SECTORIEL
9820	Rédu. dégressive DOM SECTORIEL an
9822	Régl Réd dégressive DOM SECTO
9836	Réduction dégressive DOM Retraite
9838	Réduction dégressive DOM retraite a
9840	Régl Réduction dégressive DOM ret

Ces cotisations sont ajoutées au profil 390 « Réduction DOM +11 salariés ».

Innovation et croissance

Cotisation	Libellé
9808	Réduction dégressive DOM renforcée
9810	Réduction dégressive DOM renforcée
9824	Réduction dégressive DOM Renfo
9826	Réduction dégressive DOM Renfo
9828	Régl Réduction dégressive DOM renf

Cotisation	Libellé
9842	Réduction dégressive DOM Retraite
9844	Réduction dégressive DOM retraite a
9846	Régul Réduction dégressive DOM ret

Ces cotisations sont ajoutées au profil 392 « Réduction DOM renforcée ».

Profils

Création des profils suivants pour la réduction LODEOM de Saint Barthélémy.

DO0 « MSA Réduction DOM -11 salariés »

Code : DO0		Libellé : MSA Réduction DOM -11 salariés		Prédéfini Cegid : CEGID	
Type du Profil :		Réduction Fillon / CICE		Thème du Profil :	
<u>Liste des Rubriques Associées</u>					
Nature	Code	Libellé	Imprimable	Prédéfini	
Base de cotisation	0042	Rémunérations non éligibles CICE		CEGID	
Base de cotisation	0046	Smic Réf.CICE exclus loi Fillon		CEGID	
Base de cotisation	0056	Smic Ant.Réf.CICE exclus loi Fillon		CEGID	
Base de cotisation	0058	Rémunération CICE Mensuelle		CEGID	
Cotisation	58F0	MSA Réduction dégressive DOM	✓	CEGID	

Nombre de rubrique : 5 Profil : DO0 MSA Réduction DOM -11 salariés

DO2 « MSA Réduction DOM +11 salariés »

Code : DO2		Libellé : MSA Réduction DOM +11 salariés		Prédéfini Cegid : CEGID	
Type du Profil :		Réduction Fillon / CICE		Thème du Profil :	
<u>Liste des Rubriques Associées</u>					
Nature	Code	Libellé	Imprimable	Prédéfini	
Base de cotisation	0042	Rémunérations non éligibles CICE		CEGID	
Base de cotisation	0046	Smic Réf.CICE exclus loi Fillon		CEGID	
Base de cotisation	0056	Smic Ant.Réf.CICE exclus loi Fillon		CEGID	
Base de cotisation	0058	Rémunération CICE Mensuelle		CEGID	
Cotisation	58F2	MSA Réduction dégressive DOM +11	✓	CEGID	

Nombre de rubrique : 5 Profil : DO2 MSA Réduction DOM +11 salariés

DO4 « MSA Réduction DOM renforcée »

Code : DO4	Libellé : MSA Réduction DOM renforcée	Prédéfini Cegid : CEGID		
Type du Profil : Réduction Fillon / CICE	Thème du Profil :			
Liste des Rubriques Associées				
Nature	Code	Libellé	Imprimable	Prédéfini
Base de cotisation	0042	Rémunérations non éligibles CICE		CEGID
Base de cotisation	0046	Smic Réf.CICE exclus loi Fillon		CEGID
Base de cotisation	0056	Smic Ant.Réf.CICE exclus loi Fillon		CEGID
Base de cotisation	0058	Rémunération CICE Mensuelle		CEGID
Cotisation	58F4	MSA Réduction dégressive DOM renfo.	✓	CEGID
Nombre de rubrique : 5 Profil : DO4 MSA Réduction DOM renforcée				

Consignes déclaratives

Au niveau de la DSN, nous vous conseillons de régulariser les 3 mois précédents sur le mois d'avril 2019 de la manière suivante :

5894	Réduction dégressive DOM renf. CICE						
5894.R01	Rappel Réduction dégressive DOM ren	2 434,00			508,71	01/01/2019	31/01/2019
5894.R02	Rappel Réduction dégressive DOM ren	2 434,00			508,71	01/02/2019	28/02/2019
5894.R03	Rappel Réduction dégressive DOM ren	2 434,00			508,71	01/03/2019	31/03/2019
9700	Taux coefficient URSSAF				0,2248		
9702	Taux coefficient Chômage				0,0405		
9708	Taux coefficient Retraite				0,0601		
9808	Réduction dégressive DOM renforcée	2 434,00					-792,02
9810	Réduction dégressive DOM renforcée	9 736,00			-32,54		-3 168,09
9824	Réduction dégressive DOM Renfo	2 434,00					-645,74
9826	Réduction dégressive DOM renfo	9 736,00					-2 582,96
9828	Régul Réduction dégressive DOM renf	2 434,00					-1 937,22
9830	Réduction dégressive DOM Retraite	2 434,00					-146,28
9832	Réduction dégressive DOM retraite a	9 736,00					-585,13
9834	Régul Réduction dégressive DOM ret	2 434,00					-438,85

4. Réduction Aide à domicile

Champ d'application

Les personnes morales et entreprises individuelles déclarées qui exercent, à titre exclusif, une activité de services à la personne auprès de publics dits « fragiles » bénéficient d'une exonération des cotisations patronales de sécurité sociale (CSS art. L 241-10, III).

L'exonération est accordée pour les aides à domicile employées sous contrat à durée indéterminée ou sous contrat à durée déterminée pour remplacer les salariés absents ou dont le contrat de travail est suspendu, dans les conditions visées à l'article L 1242-2 du Code du travail.

L'exonération porte sur la fraction de la rémunération versée aux salariés en contrepartie de l'exécution des tâches effectuées au domicile à usage privatif, des personnes appartenant aux catégories suivantes :

- personnes âgées d'au moins 70 ans ;
- personnes ayant à charge un enfant ouvrant droit au complément de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé ;
- personnes titulaires soit de l'élément de la prestation de compensation mentionnée au 1° de l'article L 245-3 du CASF, soit d'une majoration pour tierce personne servie au titre de l'assurance invalidité, de la législation des accidents du travail ou d'un régime spécial de sécurité sociale ou de l'article L 18 du Code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre ;
- personnes d'au moins 60 ans se trouvant dans l'obligation de recourir à l'assistance d'une tierce personne pour accomplir les actes ordinaires de la vie ;
- personnes remplissant la condition de perte d'autonomie requise pour la perception de l'APA ;
- bénéficiaires soit de prestations d'aide-ménagère aux personnes âgées ou handicapées, soit de prestations d'aide et d'accompagnement des familles en difficulté au titre de l'aide sociale légale ou dans le cadre d'une convention conclue entre ces associations ou organismes et un organisme de sécurité sociale.

Etendue de l'exonération

Avant 2019 : l'exonération portait sur les cotisations patronales d'assurances sociales (maladie, maternité, invalidité, décès et vieillesse) et d'allocations familiales afférentes aux rémunérations versées à ces salariés.

A compter des périodes courant à compter du 1^{er} janvier 2019, l'exonération porte également sur :

Contributions solidarité autonomie, Fnal, assurance chômage, cotisations d'accidents du travail et maladies professionnelles, à hauteur du taux fixé par arrêté pour la réduction générale (0.78) et retraite complémentaire.

Pour le calcul de l'exonération : une dégressivité est mise en place pour les structures privées

Lorsque la rémunération est inférieure à 1,2 Smic, l'exonération de cotisations et contributions patronales est totale.

À partir de ce seuil, l'exonération devient dégressive jusqu'à 1,6 Smic.

Lorsque le salaire annuel brut est égal ou supérieur au SMIC majoré de 20%, le montant annuel de l'exonération est égal au produit de la rémunération annuelle brute versée au salarié par un coefficient déterminé par l'application de la formule suivante :

$$\text{Coefficient} = 1.2 \times T / 0.4 \times (1.6 \times \text{Smic calculé pour un an} / \text{rémunération annuelle brute} - 1)$$

Pour la valeur T, le SMIC et la rémunération à prendre en compte, on applique les modalités déterminées par D 241-7 (c'est à dire allègement général de cotisations patronales)

Paramétrages

Éléments nationaux

Création des éléments nationaux suivants :

Code	Libellé	Date de validité	Valeur	Objet
0695	Aide à domicile Coef 1	01/01/2019	1,2	Coefficient de la réduction
0697	Aide à domicile Coef 2	01/01/2019	0,4	Numérateur de la réduction
0698	Aide à domicile >2019	01/01/2019	1	Déclenche le nouveau calcul
0699	Aide à domicile Coef 3	01/01/2019	1,6	Coefficient multiplicateur du SMIC

Cumuls

Création des cumuls suivants :

Code Cumul	Libellé du cumul	Objet
ZB0	Réduction Aide domicile URSSAF MENS	Il permet de stocker la réduction partie « URSSAF » à comparer à la réduction annuelle
ZB1	Réduction Aide domicile Retraite	Il permet de stocker la réduction partie « Retraite » à comparer à la réduction annuelle
ZB2	SMIC Réduction Aide à domicile	Stocke le SMIC pour le calcul de la réduction dégressive Aide à domicile
ZB3	Brut réduction Aide à domicile	Cumule l'assiette soumise à la réduction

Rémunération

Création de la rémunération 9726 « SMIC Aide antérieur Paie en cours »

Rémunération : 9726 SMIC Aide antérieur Paie en cours

Caractéristiques | Calcul | Validité | Déclarations | DSN | Activités

Prédéfini: CEGID

Code: 9726 Libellé: SMIC Aide antérieur Paie en cours

Nom court: SMIC Aide antérie

Thème: Salaires

Activité: <Toutes>

Rubrique imprimable sur le bulletin

A exclure du calcul du maintien A exclure du calcul de la paie à l'envers

Participe au calcul des IJSS

A ajouter dans le coût global du salarié

Permet de saisir le SMIC applicable à l'Aide à domicile des mois précédents

Rémunération : 9726 SMIC Aide antérieur Paie en cours

Caractéristiques | Calcul | Validité | Déclarations | DSN | Activités

Type de calcul effectué: Montant

Base & Taux & Coefficient & Montant

	Base	Taux	Coefficient	Montant
Type	<Aucun>			Éléments variables
Valeur				
Montant	Quantité			
Quantité				
Imprimable/Décimales	<input type="checkbox"/> 2	<input type="checkbox"/> 2	<input type="checkbox"/> 2	<input type="checkbox"/> 2

Mini & Maxi

	Type	Valeur
Minimum	<<Aucun>>	
Maximum	<<Aucun>>	

Alerte: ...

Elle alimente le cumul ZB2 « SMIC Réduction Aide à domicile »

Cotisations

Bases de cotisation

Cotisation	Libellé
0092	Smic réduction aide à domicile
0094	Brut Réduction aide à domicile

Cotisations

Cotisation	Libellé
00B0	Limite 1.6 SMIC PEC Aide à domicile
00B2	Limite 1 SMIC Contrat en cours
00B4	BRUT Fillon Contrat en cours
00B6	Limite 1.6 SMIC Contrat en cours

Cotisation de régularisation de l'ancienne exonération

Cotisation	Libellé	Objet
2760	Vieillesse déplafonnée	Réintègre la part patronale de la cotisation vieillesse déplafonnée dans le cumul ZB0 « Réduction Aide domicile URSSAF MENS »
2762	Maladie	Réintègre la part patronale de la cotisation Maladie dans le cumul ZB0 « Réduction Aide domicile URSSAF MENS »
2764	Vieillesse tranche A	Réintègre la part patronale de la cotisation vieillesse plafonnée dans le cumul ZB0 « Réduction Aide domicile URSSAF MENS »
2766	Allocations familiales	Réintègre la part patronale de la cotisation Allocations familiales dans le cumul ZB0 « Réduction Aide domicile URSSAF MENS »

Régime général

Cotisation	Libellé
9710	Réduction Aide à domicile mensuelle
9712	Réduction Aide à domicile annuelle
9714	Réduction Aide à domicile URSSAF
9716	Réduction annuelle
9718	Régl. Réd. Aide à domicile URSSAF
97K0	Réduction aide à domicile retraite
97K2	Réduction retraite annuelle
97K4	Régl. Réduc. aide dom retraite

Modification des bases de cotisation des cotisations suivantes :

La variable de paie CKU4 « Base SS aide domicile déplafonnée » remplace la base de la cotisation 1002 « Base aide à domicile autres publics » dans les cotisations suivantes :

- 2002 « Maladie »

Note technique

- 2062 « Vieillesse dépl. »
- 2092 « Allocations familiales »
- 2122 « Accident du travail »
- 53P4 « Réduction Maladie PS Service »
- 5812 « Contribution solidarité d'autonomie »

La variable de paie CKU6 « Base SS aide domicile plafonnée » remplace la Tranche 1 de la base de cotisation 1002 « Base aide à domicile autres publics » dans les cotisations suivantes :

- 2032 « Ass. Vieillesse TA »
- 2152 « FNAL TA aide à domicile »

Profils

Les profils suivants ont été mis à jour :

- 416 « Aide domicile + Réduction générale 1 à 20 »
- 418 « Aide domicile + Réduction générale + 20 »

Création des profils suivants :

- LY4 « Aide domicile + Réduction générale élargie »

Code : LY4		Libellé : Aide domicile + Réduction générale		Prédéfini Cegid : CEGID	
Type du Profil : Cas Particuliers		Thème du Profil : Exonération			
<u>Liste des Rubriques Associées</u>					
Nature	Code	Libellé	Imprimable	Prédéfini	
Rémunération	0222	Heures service à la personne	✓	CEGID	
Rémunération	0224	Heures aide à domicile	✓	CEGID	
Rémunération	9706	Brut PAIE EN COURS		CEGID	
Rémunération	9708	Brut habituel PAIE EN COURS		CEGID	
Rémunération	9710	Rém non impactée PAIE EN COURS		CEGID	
Rémunération	9712	Brut hors rém non impactées		CEGID	
Rémunération	9714	Brut habituel hors rém non impactée		CEGID	
Rémunération	9716	SMIC hors absence		CEGID	
Rémunération	9718	Nombre d'hs/hc		CEGID	
Rémunération	9720	Majo SMIC H S/HC Paie en cours		CEGID	
Rémunération	9722	SMIC hors H S/HC Paie en cours		CEGID	
Rémunération	9724	SMIC COEFFICIENTE Paie en cours		CEGID	
Rémunération	9726	SMIC Aide antérieur Paie en cours		CEGID	
Base de cotisation	0042	Rémunérations non éligibles CICE		CEGID	
Base de cotisation	0058	Rémunération CICE Mensuelle		CEGID	
Base de cotisation	0062	Smic loi Fillon aide à domicile		CEGID	
Base de cotisation	0064	Brut hors H S loi Fillon aide domici		CEGID	
Base de cotisation	0092	Smic réduction aide à domicile		CEGID	
Base de cotisation	0094	Brut Réduction aide à domicile		CEGID	
Base de cotisation	1002	Base aide à domicile autres publics		CEGID	
Base de cotisation	1442	Base aide à domicile		CEGID	
Cotisation	00A0	Limite 1.6 SMIC Paie en cours		CEGID	
Cotisation	00A2	Limite 1 SMIC Contrat en cours		CEGID	
Cotisation	00A4	BRUT Fillon Contrat en cours		CEGID	
Cotisation	00A6	Limite 1.6 SMIC Contrat en cours		CEGID	
Cotisation	00B0	Limite 1.6 SMIC PEC Aide à domicile		CEGID	
Cotisation	00B2	Limite 1 SMIC Contrat en cours		CEGID	
Cotisation	00B4	BRUT Fillon Contrat en cours		CEGID	
Cotisation	00B6	Limite 1.6 SMIC Contrat en cours		CEGID	
Cotisation	2002	Maladie	✓	CEGID	
Cotisation	2032	Ass. Vieillesse TA	✓	CEGID	
Cotisation	2062	Vieillesse dépl.	✓	CEGID	
Cotisation	2092	Allocations familiales	✓	CEGID	
Cotisation	2122	Accident du travail	✓	CEGID	
Cotisation	2152	FNAL TA	✓	CEGID	

Cotisation	2628	Vieillesse déplafonnée	✓	CEGID
Cotisation	2714	Maladie & Ass. Vieil.	✓	CEGID
Cotisation	2716	Vieillesse tranche A	✓	CEGID
Cotisation	2718	FNAL TA	✓	CEGID
Cotisation	2722	Contribution solidarité d'autonomie	✓	CEGID
Cotisation	2724	Accident du travail	✓	CEGID
Cotisation	2760	Vieillesse déplafonnée		CEGID
Cotisation	2762	Maladie & Ass. Vieil.		CEGID
Cotisation	2764	Vieillesse tranche A		CEGID
Cotisation	2766	Allocations familiales		CEGID
Cotisation	5010	Maladie supplément. Alsace Moselle	✓	CEGID
Cotisation	53A0	Base complément maladie		CEGID
Cotisation	53A2	Limite 2.5 SMIC Contrat en cours		CEGID
Cotisation	53A4	Complément Maladie	✓	CEGID
Cotisation	53A6	Déduction complément maladie PP	✓	CEGID
Cotisation	53A8	Allègement cotisation maladie PP		CEGID
Cotisation	53P4	Réduction Maladie PS Service		CEGID
Cotisation	53P6	Réduction Maladie PS Aide dom		CEGID
Cotisation	54Z4	Limite 1.6 SMIC Contrat en cours		CEGID
Cotisation	54Z6	Limite 3.5 SMIC Contrat en cours		CEGID
Cotisation	54Z8	Base complément AF		CEGID
Cotisation	54Z9	Prorata rémunération soumise 5.25 %		CEGID
Cotisation	5500	Complément Allocations familiales	✓	CEGID
Cotisation	5508	Régularisation Complément AF	✓	CEGID
Cotisation	55D0	Allègement cptit alloc. familiale		CEGID
Cotisation	5812	Contribution solidarité d'autonomie	✓	CEGID
Cotisation	5840	Taux coefficient loi fillon (+20)		CEGID
Cotisation	5844	Réduction loi Fillon cas général	✓	CEGID
Cotisation	5876	Réduction Fillon annuelle		CEGID
Cotisation	5884	Régularisation réduction loi Fillon	✓	CEGID
Cotisation	9700	Taux coefficient UR SSAF		CEGID
Cotisation	9702	Taux coefficient Chômage		CEGID
Cotisation	9708	Taux coefficient Retraite		CEGID
Cotisation	9740	Réduction patronale mensuelle		CEGID
Cotisation	9742	Réduction patronale 2019 annuelle		CEGID
Cotisation	9744	Réduction générale UR SSAF	✓	CEGID
Cotisation	9746	Réduction annuelle		CEGID

Cotisation	9748	Régul. réduction générale UR SSAF	✓	CEGID
Cotisation	9770	Réduction générale retraite	✓	CEGID
Cotisation	9772	Réduction retraite annuelle		CEGID
Cotisation	9774	Régularisation réduction retraite	✓	CEGID
Cotisation	97H8	Taux coefficient Chômage		CEGID
Cotisation	97I0	Réduction Aide à domicile mensuelle		CEGID
Cotisation	97I2	Réduction Aide à domicile annuelle		CEGID
Cotisation	97I4	Réduction Aide à domicile UR SSAF	✓	CEGID
Cotisation	97I6	Réduction annuelle		CEGID
Cotisation	97I8	Régul. Réd. Aide à domicile UR SSAF	✓	CEGID
Cotisation	97K0	Réduction aide à domicile retraite	✓	CEGID
Cotisation	97K2	Réduction retraite annuelle		CEGID
Cotisation	97K4	Régul. Réduc. aide dom retraite	✓	CEGID
Cotisation	9926	CSG taux supplémentaire 2018		CEGID
Cotisation	9996	Assiette déclarative CICE		CEGID

Nombre de rubrique : 87 Profil : LY4 Aide domicile + Réduction générale

- LY6 « MSA Aide domicile + Réduction générale élargie »

Code : LY6		Libellé : MSA Aide dom. + Réduc. gén élargie		Prédéfini Cegid : CEGID	
Type du Profil : Cas Particuliers		Thème du Profil : Exonération			
<u>Liste des Rubriques Associées</u>					
Nature	Code	Libellé	Imprimable	Prédéfini	
Rémunération	0222	Heures service à la personne	✓	CEGID	
Rémunération	0224	Heures aide à domicile	✓	CEGID	
Rémunération	9700	Limite 1 SMIC antérieure		CEGID	
Rémunération	9702	BRUT réduction antérieur		CEGID	
Rémunération	9704	Limite 1.6 SMIC Antérieure		CEGID	
Rémunération	9706	Brut PAIE EN COURS		CEGID	
Rémunération	9708	Brut habituel PAIE EN COURS		CEGID	
Rémunération	9710	Rém non impactée PAIE EN COURS		CEGID	
Rémunération	9712	Brut hors rêm non impactées		CEGID	
Rémunération	9714	Brut habituel hors rêm non impactée		CEGID	
Rémunération	9716	SMIC hors absence		CEGID	
Rémunération	9718	Nombre d'hs/hc		CEGID	
Rémunération	9720	Majo SMIC H S/HC Paie en cours		CEGID	
Rémunération	9722	SMIC hors H S/HC Paie en cours		CEGID	
Rémunération	9724	SMIC COEFFICIENTE Paie en cours		CEGID	
Rémunération	9726	SMIC Aide antérieur Paie en cours		CEGID	
Base de cotisation	0042	Rémunérations non éligibles CICE		CEGID	
Base de cotisation	0058	Rémunération CICE Mensuelle		CEGID	
Base de cotisation	0062	Smic loi Fillon aide à domicile		CEGID	
Base de cotisation	0064	Brut hors H S loi Fillon aide domici		CEGID	
Base de cotisation	0092	Smic réduction aide à domicile		CEGID	
Base de cotisation	0094	Brut Réduction aide à domicile		CEGID	
Base de cotisation	1002	Base aide à domicile autres publics		CEGID	
Base de cotisation	1442	Base aide à domicile		CEGID	
Cotisation	00A0	Limite 1.6 SMIC Paie en cours		CEGID	
Cotisation	00A2	Limite 1 SMIC Contrat en cours		CEGID	
Cotisation	00A4	BRUT Fillon Contrat en cours		CEGID	
Cotisation	00A6	Limite 1.6 SMIC Contrat en cours		CEGID	
Cotisation	00B0	Limite 1.6 SMIC PEC Aide à domicile		CEGID	
Cotisation	00B2	Limite 1 SMIC Contrat en cours		CEGID	
Cotisation	00B4	BRUT Fillon Contrat en cours		CEGID	
Cotisation	00B6	Limite 1.6 SMIC Contrat en cours		CEGID	
Cotisation	50M0	Maladie suppl. Alsace Moselle MSA	✓	CEGID	
Cotisation	53A0	Base complément maladie		CEGID	
Cotisation	53A2	Limite 2.5 SMIC Contrat en cours		CEGID	

Cotisation	53B6	Complément Maladie MSA	✓	CEGID
Cotisation	53B8	Déduction complément maladie PP MSA	✓	CEGID
Cotisation	53C0	Allègement cotisation maladie PP		CEGID
Cotisation	54Z4	Limite 1.6 SMIC Contrat en cours		CEGID
Cotisation	54Z6	Limite 3.5 SMIC Contrat en cours		CEGID
Cotisation	55A0	Complément AF MSA	✓	CEGID
Cotisation	55A2	Régularisation Complément AF MSA	✓	CEGID
Cotisation	55D0	Allègement cpt alloc. familiale		CEGID
Cotisation	55T4	ANEFA-AFNCA-PROVE A	✓	CEGID
Cotisation	55T8	Service de Santé au Travail s/TA	✓	CEGID
Cotisation	56T0	Cotisation ASCPA	✓	CEGID
Cotisation	9700	Taux coefficient UR SSAF		CEGID
Cotisation	9702	Taux coefficient Chômage		CEGID
Cotisation	9708	Taux coefficient Retraite		CEGID
Cotisation	9740	Réduction patronale mensuelle		CEGID
Cotisation	9742	Réduction patronale 2019 annuelle		CEGID
Cotisation	97H8	Taux coefficient Chômage		CEGID
Cotisation	97I0	Réduction Aide à domicile mensuelle		CEGID
Cotisation	97I2	Réduction Aide à domicile annuelle		CEGID
Cotisation	97T4	Réduction générale MSA	✓	CEGID
Cotisation	97T6	Réduction annuelle		CEGID
Cotisation	97T8	Régularisation réduction MSA	✓	CEGID
Cotisation	97W0	Réduction générale retraite	✓	CEGID
Cotisation	97W2	Réduction retraite annuelle		CEGID
Cotisation	97W4	Régularisation réduction retraite	✓	CEGID
Cotisation	97X0	Réduction Aide à domicile MSA	✓	CEGID
Cotisation	97X2	Réduction annuelle		CEGID
Cotisation	97X4	Régul. Réd. Aide à domicile MSA	✓	CEGID
Cotisation	97Z0	Réduction MSA Retraite	✓	CEGID
Cotisation	97Z2	Réduction MSA Retraite annuelle		CEGID
Cotisation	97Z4	Régularisation Réduc. Retraite MSA	✓	CEGID
Cotisation	9926	CSG taux supplémentaire 2018		CEGID
Cotisation	99M6	MSA Assiette déclarative CICE		CEGID

Nombre de rubrique : 68 Profil : LY6 MSA Aide dom. + Réduc. gén élargie

Principe de fonctionnement

Le mode de fonctionnement est toujours le même par rapport à l'ancien mode de calcul. Nous vous demandons de saisir dans les rémunérations 0222 « Heures service à la personne » et 0224 « Heures aide à domicile » les heures pour chaque activité. Cela permet de répartir la rémunération entre les 2 activités et donc d'appliquer la réduction correspondante.

La seule contrainte pour le 1^{er} mois avec la nouvelle réduction, est que nous vous demanderons de saisir le montant du SMIC des mois précédents du contrat dans la rubrique 9726, pour que la réduction annuelle se calcule correctement.

Exemple :

Code	Libellé	Base	Taux	Coefficient	Montant
0010	Appointement	151,67			1 825,46
0222	Heures service à la personne				
0224	Heures aide à domicile				151,67
1974	Complément d'heures				
2016	Heures supplémentaires 25 %				
2018	Heures supplémentaires 50%				
2022	Heures supplémentaires 10 %				
2024	Heures supplémentaires 20 %				
2028	Heures complémentaires 25%				
2110	Heures complémentaires 10%				
2118	Hrs compl. au delà 10ème 25%				
3713	Nb de jours calendaires à saisir				
3720	Jours calendaires déduction plafond				
3722	Jours calendaires calculés	30,00			
3724	Prorata Plafond calculé	1,00000			
3810	Trentième calculé	30,00			
3816	Prorata Trentième	1,00			
6968	Absence congés payés				
6970	Indemnité congés payés				
6980	Indemnité compens. congés payés				
6992	Absence heures congés payés				
8100	Heures suppl non imposables				
9700	Limite 1 SMIC antérieure				
9702	BRUT réduction antérieur				
9704	Limite 1 6 SMIC Antérieure				
9706	Brut PAIE EN COURS				1 825,46
9708	Brut habituel PAIE EN COURS				1 825,46
9710	Rém non impactée PAIE EN COURS				
9712	Brut hors rém non impactées				1 825,46
9714	Brut habituel hors rém non impactée				1 825,46
9716	SMIC hors absence				1 521,22
9718	Nombre d'hs/hc				
9720	Majr SMIC HS/HC Paie en cours				
9722	SMIC hors HS/HC Paie en cours				1 521,22
9724	SMIC COEFFICIENTE Paie en cours				
9726	SMIC Aide antérieur Paie en cours				4 563,66
970	Réduction Aide à domicile mensuelle	1 825,46		-32,14	-586,70
972	Réduction Aide à domicile annuelle	7 301,84		-32,14	-2 346,81
974	Réduction Aide à domicile URSSAF	1 825,46			-476,99
976	Réduction annuelle	7 301,84			-1 907,97
978	Régl. Rédu. Aide à domicile URSSAF				-286,41
97J0	Réduction générale Pôle Emploi				
97J2	Réduction Pôle Emploi annuelle				
97J4	Régularisation Réduc. Pôle Emploi				
97K0	Réduction aide à domicile retraite	1 825,46			-109,71
97K2	Réduction retraite annuelle	7 301,84			-438,84
97K4	Régl. Réduc. aide dom retraite				-329,13

5. Heures complémentaires

Création des rubriques d'heures complémentaires suivantes :

- 2110 « Heures complémentaires 10% »

Rémunération : 2110 Heures complémentaires 10%

Caractéristiques | Calcul | Validité | Déclarations | DSN

Prédéfini: CEGID

Code: 2110 Libellé: Heures complémentaires 10%

Nom court: Heures complément

Thème: Heures Complémentaires

Activité: <Toutes>

Rubrique imprimable sur le bulletin

A exclure du calcul du maintien A exclure du calcul de la paie à l'envers

Participe au calcul des IJSS

A ajouter dans le coût global du salarié

Heures complémentaires (temps partiel) exonérées majorées de 10%. Réduction de cotisation salariale

Rémunération : 2110 Heures complémentaires 10%

Caractéristiques | Calcul | Validité | Déclarations | DSN

Type de calcul effectué: Base * Taux * Coeff

	Base	Taux	Coefficient	Montant
Type	Eléments variables	Variables de paie	Valeur	
Valeur		C8K4	1.1	
Montant	Heure	Taux horaire Heures s...		
Quantité				
Imprimable/Décimales	<input checked="" type="checkbox"/> 2	<input checked="" type="checkbox"/> 5	<input type="checkbox"/> 2	<input type="checkbox"/> 2

- 2118 « Hrs complémentaires au delà 10^{ème} »

Rémunération : 2118 Hrs complémentaires au delà 10^{ème}

Caractéristiques Calcul Validité Déclarations DSN

Prédéfini CEGID

Code 2118 Libellé Hrs complémentaires au delà 10^{ème}

Nom court Heures complément

Thème Heures Complémentaires

Activité <Toutes>

Rubrique imprimable sur le bulletin

A exclure du calcul du maintien A exclure du calcul de la paie à l'envers

Participe au calcul des IJSS

A ajouter dans le coût global du salarié

Heures complémentaires (temps partiel) exonérées. Réduction de cotisation salariale
Valorisées par défaut au taux horaire du salarié majoré de 25%.

Coefficient : EN 1416 personnalisable.

Rémunération : 2118 Hrs complémentaires au delà 10^{ème}

Caractéristiques Calcul Validité Déclarations DSN

Type de calcul effectué Base * Taux * Coeff

	Base	Taux	Coefficient	Montant
Type	Eléments variables	Variables de paie	Eléments nationaux	
Valeur		C8K4	1416	
Montant	Heure	Taux horaire Heures s...	Tx hrs complémentaire...	
Quantité		<input checked="" type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>
Imprimable/ Décimales	<input checked="" type="checkbox"/> 2	<input checked="" type="checkbox"/> 5	<input type="checkbox"/> 2	<input type="checkbox"/> 2

- 2050 « Heures complémentaires 25% »

Rémunération : 2050 Heures complémentaires 25%

Caractéristiques Calcul Validité Déclarations DSN

Prédéfini CEGID

Code 2050 Libellé Heures complémentaires 25%

Nom court Heures complément

Thème Heures Complémentaires

Activité <Toutes>

Rubrique imprimable sur le bulletin

A exclure du calcul du maintien A exclure du calcul de la paie à l'envers

Participe au calcul des IJSS

A ajouter dans le coût global du salarié

Heures complémentaires (temps partiel) exonérées. Réduction de cotisation salariale
Valorisées au taux horaire du salarié majoré de 25%

Rémunération : 2050 Heures complémentaires 25%

Caractéristiques Calcul Validité Déclarations DSN

Type de calcul effectué Base * Taux * Coeff

Base & Taux & Coefficient & Montant

	Base	Taux	Coefficient	Montant
Type	Eléments variables	Variables de paie	Valeur	
Valeur		C8K4	1.25	
Montant	Heure	Taux horaire Heures s...		
Quantité				
Imprimable/ Décimales	<input checked="" type="checkbox"/> 2	<input checked="" type="checkbox"/> 5	<input type="checkbox"/> 2	<input type="checkbox"/> 2

Ces rémunérations ont été ajoutées aux profils suivants :

Liste des profils associés				
Type	Code	Libellé	Thème du Profil	Prédéfini
Cas Particuliers	366	Gestion des Heures Sup -20 salariés	Exo heures supplémentaires CEGID	
Cas Particuliers	368	Gestion des Heures Sup +20 salariés	Exo heures supplémentaires CEGID	
Cas Particuliers	378	Gestion des Heures Sup -20 Notaire	Exo heures supplémentaires CEGID	
Cas Particuliers	380	Gestion des Heures Sup +20 Notaire	Exo heures supplémentaires CEGID	
Cas Particuliers	LA2	MSA Heures Sup exo -20 salariés	Exo heures supplémentaires CEGID	
Cas Particuliers	MO2	MSA Heures suppl exo +20 salariés	Exo heures supplémentaires CEGID	

6. Assiette sur le PMSS en cas d'entrée/sortie

Nous vous donnons la possibilité de proratiser le PMSS en trentième en cas d'entrée ou de sortie, lorsque celui-ci sert d'assiette aux cotisations suivantes :

- 8520 « Forfait mutuelle non cadre »
- 8522 « Forfait mutuelle cadre »

Élément national

Création de l'élément national 0592 « Mutuelle prorata plafond E/S »

 **Éléments nationaux : Mutuelle prorata plafond E/S**
✕

Caractéristiques
Commentaire

Prédéfini	CEGID
Code	0592
Libellé	Mutuelle prorata plafond E/S
Date de validité	01 janv. 2010
Libellé abrégé	Mutuelle prorata
Valeur	0,0000
Valeur en Alsace Moselle	0,0000
Thème	Général
Convention collective	Toutes les conventions
<input type="checkbox"/> Type monétaire	<input type="checkbox"/> Prise en compte du décalage de paie
<input type="checkbox"/> Régime Alsace Moselle	

 **Éléments nationaux : Mutuelle prorata plafond E/S**
✕

Caractéristiques
Commentaire

Sa valeur par défaut est à 0 : renvoie du plafond mensuel non proratisé (fonctionnement d'origine)

Dupliquer cet élément national avec la valeur 1 et la date d'application désirée pour que le plafond soit proratisé en 30ème en cas d'entrée ou de sortie du salarié

Personnalisable jusqu'au niveau SALARIE

Variable de paie

Création de la variable de paie CJY8 « Mutuelle Prorata PMSS E/S »

Variable : CJY8 Mutuelle Prorata PMSS E/S

Prédéfini : CEGID

Code : CJY8

Libellé : Mutuelle Prorata PMSS E/S

Nature : Test

Thème : Calcul de la paie

Test Bloc Note

Si : Eléments nationaux 0592 ... Mutuelle prorata plafc = Valeur (coef, taux, quant) 0

FIN

Alors : Eléments nationaux 0001 ... Plafond SS FIN

Sinon : Variables de paie 9178 ... Plafond proratisé Ent FIN

Variable de paie 9178 « Plafond proratisé Entrée/Sortie »

Variable : 9178 Plafond proratisé Entrée/Sortie

Prédéfini : CEGID

Code : 9178

Libellé : Plafond proratisé Entrée/Sortie

Nature : Test

Thème : Calcul de la paie

Test Bloc Note

Si : Variables de paie 0135 ... Date de sortie sur le = Valeur (coef, taux, quant) 1

OR : Variables de paie 0193 ... Entrée du salarié en = Valeur (coef, taux, quant) 1

FIN

Alors : Eléments nationaux 0001 ... Plafond SS * Variables de paie 0030 ... Trentième paie en cou

FIN

Sinon : Eléments nationaux 0001 ... Plafond SS FIN

La variable de paie CJY8 « Mutuelle Prorata PMSS E/S » remplace l'élément national 0001 « plafond SS » en base des cotisations suivantes :

- 8520 « Forfait mutuelle non cadre PMSS »
- 8522 « Forfait mutuelle cadre PMSS »

7. Plan de paie

Complément maladie part patronale

Pour éviter que le complément maladie part patronale ne se déclenche en cas de SMIC négatif sur le contrat, nous modifions le critère d'application : ajout de la condition SMIC positif

Variable de paie CH92 « Déclenchement Complément MALADIE »

Variable : CH92 Déclenchement Complément MALADIE

Prédéfini : CEGID
 Code : CH92
 Libellé : Déclenchement Complément MALADIE
 Nature : Test
 Thème : Calcul de la paie

Test Bloc Note

Si Variables de paie 3950 ... Cum31 Base SS gliss > c Base d'une rubrique coti: 53A2 ... Limite 2.5 SMIC Contr.
AND Base d'une rubrique coti: 53A2 ... Limite 2.5 SMIC Cont > rs Valeur (coef, taux, quant) 0

Alors Valeur (coef, taux, quant) 1 1 FIN

Sinon Valeur (coef, taux, quant) 0 0 FIN

Nombre de décimales de l'arrondi : 7 (de 0 à 6 ou 7 pour avoir le maximum de précision)

Assiette versement transport et FNAL plus de 20 salariés

Modification de la variable de paie 3654 « Base FNAL/VT Caisse CP » : la variable de paie CHW4 « FNAL/ VT majoré> 2019 » remplace la variable de paie CHX0 « Assiette FNAL/ VT majoré> 2019 » car cela appliquait un double coefficient en cas de cotisation à une caisse de congés payés pour les apprentis.

Variable : 3654 Base FNAL/VT Caisse CP

Prédéfini : CEGID

Code : 3654

Libellé : Base FNAL/VT Caisse CP Nature : Calcul

Thème : Calcul de la paie

Type de base	Base	Opérateur
Base d'une rubrique de base	1004 ...	Base FNAL/Trspt Caisse Congés
Variables de paie	CHW4 ...	FNAL/VT majoré 2019

APECITA

Correction de l'onglet DSN des cotisations 79A2 « APECITA 0/1 PSS » et 79A4 « APECITA 1/4 PSS » qui sont à destination de la CPCEA, lorsque c'est cet organisme qui la collecte. Le code 059 remplace le code 105.

Cotisations : 79A2 APECITA 0/1 PSS

Caractéristiques Calcul Etats **DSN**

Composant base assujettie URSSAF : 04 -Contributions patronales destinées au financement des prestations de pr

Autre composant base assujettie : 11 -Tranche A Prévoyance

Code cotisation individuelle : 059 -Cotisation individuelle Prévoyance-Assurance-Mutuelle pour la période €

Code cotisation imputable à l'établissement : <<Aucun>>

Codifications DUCS

Création des codifications DUCS suivantes :

Codification DUCS	Libellé Codification
1E0481D	CNFPT CAS GENERAL
1E0482D	CNFPT OPH
1E0454D	RR CHOMAGE MALADIE
1E0483D	CNFPT CAS GENERAL
1E0484D	CNFPT EA CAE
1E0616D	RR CHOMAGE ECRETEME
1D0406A	CIF
1D0406D	CIF
1D0406P	CIF

Entreprise de plus de 20 salariés

Création de l'élément dynamique 514 « Entreprise de plus de 20 salariés » de type boîte à cocher pour indiquer, si la société est de plus de 20 salariés.

The image shows two screenshots of the CEGID software interface. The top screenshot is titled "514 Entreprise de plus de 20 salariés" and shows the configuration for this dynamic element. The bottom screenshot is titled "Saisie du commentaire de l'élément : 514" and shows the comment field for this element.

Caractéristiques	
Prédéfini	CEGID
Niveau de saisie	Dossier
Convention collective	Toutes les conventions
Code	514
Libellé zone	Entreprise de plus de 20 salar
Thème	Divers
Type d'élément	Boîte à cocher
Table dynamique associée	

Caractéristiques	
Type de l'élément	Élément dynamique
Code de l'élément	514 ... Entreprise de plus de 20 salariés
Commentaire	Si cocher, alors entreprises de plus de 20 salariés, sinon entreprises de moins de 20 salariés.

Cet élément dynamique remplace l'élément national 0129 « FNAL test effectif » dans les variables suivantes :

- Test effectif FNAL +20

Variable : 0888 Test effectif FNAL +20

Prédéfini : CEGID
 Code : 0888
 Libellé : Test effectif FNAL +20
 Thème : Calcul de la paie
 Nature : Test

Test Bloc Note

Si : Eléments dynamiques 0514 ... = Valeur (coef, taux, quant) 0
 FIN

Alors : Valeur (coef, taux, quant) 1 1 FIN

Sinon : Valeur (coef, taux, quant) 0 0 FIN

- Test effectif FNAL +20

Variable : 1432 Test effectif FNAL +20

Prédéfini : CEGID
 Code : 1432
 Libellé : Test effectif FNAL +20
 Thème : Calcul de la paie
 Nature : Test

Test Bloc Note

Si : Eléments dynamiques 514 ... Entreprise de plus de <> s Valeur (coef, taux, quant) 0
 FIN

Alors : Eléments nationaux 0126 ... FNAL + 20 salariés > FIN

Sinon : Eléments nationaux 0109 ... FNAL TA part patron FIN

Lors de l'accès au 1^{er} bulletin du dossier, il vous sera demandé de valoriser pour votre dossier cet élément dynamique.